



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

OTIF



ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR LES
TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES

ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN
INTERNATIONALEN EISENBahnVERKEHR

INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTERNATIONAL
CARRIAGE BY RAIL

**COMMISSION PRÉPARATOIRE POUR L'ÉTABLISSEMENT
DU REGISTRE INTERNATIONAL POUR LE MATÉRIEL
ROULANT FERROVIAIRE CONFORMÉMENT AU
PROTOCOLE FERROVIAIRE DE LUXEMBOURG**

UNIDROIT 2021
Prep. Comm. Rail/10/Doc. 1
Original: anglais
Août 2021

RAPPORT SOMMAIRE

DE LA DIXIÈME SESSION

(tenue selon une procédure de confirmation écrite, par courrier électronique, en vertu de l'article 16 des Règles de procédure de la Commission préparatoire)

1. La 10^{ème} session de la Commission préparatoire pour l'établissement du Registre international pour le matériel roulant ferroviaire conformément au Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles a été convoquée conjointement par UNIDROIT et l'OTIF par Note Verbale adressée aux États membres de la Commission le 2 juillet 2021 (N.V. DC10/771). Ladite Note Verbale demandait aux membres de la Commission préparatoire d'approuver l'attribution d'un mandat à un Groupe de négociation, composé des co-Présidents de la Commission préparatoire Antti Leinonen (Finlande) et Peter Bloch (États-Unis d'Amérique), du Secrétaire Général d'UNIDROIT Ignacio Tirado, de la Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT Anna Veneziano, du Secrétaire général de l'OTIF Wolfgang Küpper, du Chef du Département Administration et Finances de l'OTIF Lunesterline Andriamahatahitry, ainsi que du Président du Groupe de travail ferroviaire (GTF) Howard Rosen et du Secrétaire du GTF Martin Fleetwood, afin de mener des négociations avec International Service Corporation (ISC) et SITA concernant une proposition de changement de propriété ou de contrôle du Conservateur désigné Regulis S. A., conformément à l'article 17 du Contrat pour l'établissement et le fonctionnement du Registre international pour le matériel roulant ferroviaire. La N.V. DC10/771 avait indiqué que la session se déroulerait selon la procédure de confirmation écrite, par courrier électronique, comme le permettait l'article 16 du Règlement intérieur de la Commission préparatoire. Les États membres ont été invités à exprimer leurs points de vue au plus tard le 26 juillet 2021.
2. Seize États et trois organisations, en tant que membres de la Commission préparatoire (voir annexe), ont participé à la session, exprimant leur approbation à l'idée de confier le mandat au Groupe de négociation, atteignant ainsi le quorum requis par l'article 16 du Règlement intérieur de la Commission préparatoire. Tous les participants ont exprimé leur approbation pour conférer le mandat au Groupe de négociation.
3. Au vu des résultats ci-dessus, les co-Présidents ont déclaré que la Commission préparatoire autorisait le Groupe de négociation à entamer des discussions avec ISC et SITA en ce qui concernait le changement de propriété ou de contrôle proposé.

ANNEXE

LISTE DES PARTICIPANTS

États

Afrique du sud
Allemagne
Canada
Espagne
Etats-Unis d'Amérique
Finlande
Irlande
Italie
Jordanie
Lettonie
Luxembourg
Paraguay
Pologne
Royaume-Uni
Suède
Suisse

Organisations

OTIF
UNIDROIT
Groupe de travail
ferroviaire